



PROCÈS VERBAL
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
Jeudi 26 JUIN 2014
à 20h30



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

De l'association « Maison des Réseaux de Santé de Savoie » en date du Jeudi 26 JUIN 2014

Le Jeudi 26 JUIN 2014, les membres de l'association MRSS - Maison des Réseaux de Santé de Savoie, se sont réunis à l'amphithéâtre de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de la Savoie 740 Faubourg Mâché 73000 CHAMBERY, sur convocation écrite faite par le Président, Monsieur Jean Luc VIGNOULLE, en date du 21 mai 2014.

Étaient présents ou représentés:

Le président Diabète 73, Mme M. MARECHAL, Mme J. CACHARD, Dr B. DEGOER, Dr H. DU BOULLAY, Mme S. FERRIEUX-FRISON, Mr J. TARDY, Dr F. RAVIER, Mme V. RIGAUD JURY, Dr C. VANBELLE, Dr J.L. VIGNOULLE, Mme M.O. VIALLET, Mme P. SIX, Dr P. BERENGER.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président constate que le quorum est atteint. En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts et que tous les documents prescrits ont été tenus à la disposition des membres de l'association préalablement à ladite assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la modification des statuts
2. Délibération pour l'application immédiate des statuts (consultables sur le site internet www.reseaux-sante73.fr)

1 – PRESENTATION ET PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS (20h30)

Le Président rappelle que l'invitation à l'assemblée générale extraordinaire était accompagnée des statuts proposés.

2 – VOTE SUR LES MODIFICATIONS PROPOSEES ET DECISION D'APPLICATION IMMEDIATE (20h45)

PREMIERE RESOLUTION

A l'issue des échanges, l'Assemblée se prononce à l'unanimité sur la modification des statuts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée se prononce à l'unanimité pour l'application immédiate de la modification des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 heures.

Le Président
M. Jean-Luc VIGNOULLE